



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L'ISERE

Mesdames, Messieurs,
les employeurs de structures sportives

Eybens le 4 janvier 2012,

Vous avez reçu ou allez certainement recevoir d'Uniformation un « bordereau apurement 2011 » de cotisations au titre de la formation professionnelle continue.

Depuis le 1^{er}/01/2012, cet OPCA n'est plus agréé par l'état au titre de la branche sport en ce qui concerne les participations au titre du plan de formation (1.35%) et de la professionnalisation (0.25%). Pour ces contributions, les OPCA agréés sont Agefos PME ou Opcalia.

Je tiens à attirer votre attention sur cette situation qui pourrait vous mettre en position délicate sur l'année 2012 dans l'hypothèse où vous verseriez la totalité des cotisations à Uniformation (Aucun financement ne serait accordé autre titre du plan de formation et de la professionnalisation).

En résumé, cette année la situation est la suivante :

- 1- Sont à verser à Uniformation, avant le 1^{er} mars 2012, les contributions suivantes :
 - Développement du paritarisme (0,06%) ;
 - Congé individuel formation des bénévoles (0,02%) ;
 - Congé individuel de formation CDD (1%) ;
 - Congé individuel de formation CDI (0,2%) – employeurs de 20 salariés et plus.

- 2- Sont à verser à Agefos PME ou à OPCALIA :
 - Plan de formation (1.35%)
 - Professionnalisation (0.25%)

Attention : pour ses adhérents, le CoSMoS a fait le choix de conclure une convention d'engagement professionnel avec AGEFOS-PME. Cet organisme dispose d'un agrément de l'Etat l'autorisant à collecter les contributions du sport relatives au plan de formation et à la professionnalisation (Arrêté ministériel du 20/09/2011, publié au Journal officiel du 11/10/2011). Un bordereau de collecte pour les cotisations plan de formation et professionnalisation, sera envoyé aux adhérents au « CoSMoS, par AGEFOS-PME courant janvier afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations.

Le CoSMOS incite vivement les autres employeurs de la branche professionnelle du sport à verser ces contributions à **AGEFOS-PME** afin que la collecte mutualisée soit la plus large possible.

Une soirée débat sur les obligations incontournables de la fonction employeur aura lieu Mardi 24 janvier à la Maison Départementale des Sports à Eybens à 19h, en présence d'un représentant de l'OPCA AGEFOS-PME.

Le centre de ressource et d'information des bénévoles et le service « Impact emploi » restent à votre écoute pour répondre à vos interrogations.

Bien cordialement,

Le Président

Jean-Luc BLANCHON